

Le projet Dial-IA

Contact : odile.chagny@ires.fr / +33660638884

Dial-IA

Le projet Dial-IA a été porté et coordonné par [l'IRES](#), l'institut de recherches économiques et sociales pour les organisations syndicales en France, avec le soutien d'[Ultra Laborans](#). Il a bénéficié du soutien financier de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de la volonté de l'Agence de soutenir et équiper le dialogue social technologique pour faire du dialogue professionnel et social un levier central de la transformation numérique.

Dial-IA n'a été rendu possible que par l'implication forte et continue, 18 mois durant, d'acteurs du dialogue social : quatre organisations syndicales nationales et interprofessionnelles l'ont piloté sur toute sa durée (CFDT, CFE-CGC FO-CADRES et UGICT-CGT). Les activités ont reposé sur l'implication active de tous les participants, émanant notamment de l'UNAPL, Solidaires Finances Publiques, CINOV DIGITAL, CGT Santé Action Sociale, FEC FO (section Pôle Emploi), FBA CFDT, FCE CFDT, Interco CFDT, UFFA CFDT, CFDT HDF, F3C CFDT, CFE-CGC Métallurgie, CFTC Média+.

Au final, ce ne sont pas moins d'une cinquantaine de participants, tous parties prenantes des transformations liées à l'IA et du dialogue social, qui ont, durant les quasi deux ans du projet, travaillé à :

- faire émerger une « grammaire commune » de leur appréhension des spécificités de l'IA comme objet socio technique impactant le monde du travail,
- prendre la mesure du levier puissant qu'offre le dialogue social technologique pour exploiter pleinement les opportunités du déploiement de l'IA dans les organisations,
- élaborer et concevoir des outils et leviers pour accompagner et favoriser le déploiement opérationnel de ce dialogue social technologique.

Le projet Dial-IA a débouché sur :

- **Un manifeste commun pour un dialogue social au service des bons usages de l'IA et d'une nouvelle étape de progrès social dans les entreprises et les administrations**, signé par cinq organisations syndicales. <https://dialia.alwaysdata.net/>
- **L'outil Dial-IA**, qui offre un cadre méthodologique de déclinaison de l'accord européen de 2020 au niveau national interprofessionnel qui pourrait nourrir les discussions dans l'agenda social autonome. <https://dial-ia.fr/>

Pourquoi le projet Dial-IA a-t-il mis au cœur de sa réflexion les enjeux de dialogue social?

Du fait même des impacts organisationnels majeurs et de l'incertitude qui accompagnent le déploiement des projets d'IA, les représentants du personnel et le dialogue social ont un rôle majeur à jouer.

Les participants au projet Dial-IA ont porté la conviction que les systèmes d'IA ne sont en effet pas des technologies « finies » quand ils rentrent dans une entreprise ou une administration. Ils ont des

impacts organisationnels potentiellement majeurs, et, pour certains, inédits. Il en résulte fondamentalement que les impacts d'un système d'intelligence artificielle ne sont pas « prédéterminés » et dépendront cruciallement des conditions de déploiement, des règles métiers qui seront appliquées, de l'interfaçage avec l'organisation du travail.

Les participants au projet Dial-IA ont également porté la conviction que l'implication de l'ensemble des parties prenantes du dialogue social, dès l'amont, et tout au long du « cycle de vie » du projet, est une condition essentielle de sa réussite, et que parler collectivement d'IA dans l'entreprise ou l'administration est crucial tant les impacts sur l'organisation du travail et sur les métiers peuvent être forts. Ils ont été confortés dans cette conviction par les études, désormais nombreuses, qui mettent en évidence le fait que la consultation des représentants des travailleurs conduit à de meilleures performances économiques et à de meilleures conditions de travail en cas de déploiement de systèmes d'intelligence artificielle¹.

Les outils proposés par le projet Dial-IA visent précisément à créer des conditions favorables, au travers de propositions et de leviers opérationnels, pour prendre conscience de l'importance du dialogue social technologique, et faire en sorte que l'IA émerge, enfin, comme objet de négociation et de dialogue social².

Une partie dédiée de la boîte à outils Dial-IA s'attache dans ce cadre à apporter des arguments mettant en évidence l'intérêt, pour toutes les parties prenantes, d'instaurer un dialogue social technologique autour de l'IA dans nos organisations.

Pourquoi la référence à l'accord cadre européen de 2020, mais aussi à l'accord cadre européen de 2022 dans les administrations d'Etat, dans le cadre des outils Dial-IA ?

La volonté de contribuer à déployer un cadre méthodologique partagé pour faire du développement du dialogue social technologique au travail et de la déclinaison de l'accord cadre européen de 2020 sur la numérisation du travail (volet IA) un levier opérationnel de la transformation numérique est centrale dans le projet Dial-IA.

Si tel a été le cas, c'est parce cet accord, autonome, négocié par les partenaires sociaux européens, a mis à disposition des acteurs du dialogue social des éléments de méthode susceptibles de répondre pleinement aux spécificités des défis posés par les systèmes d'intelligence artificielle dans le monde du travail.

L'accord cadre de 2020 énonce explicitement que la transformation numérique n'est pas seulement une affaire de technologies mais aussi et surtout une transformation organisationnelle, ce qui légitime le rôle du dialogue social pour la réguler. Il promeut un dialogue social à tous les niveaux, à toutes les

¹ OECD (2024), [The impact of Artificial Intelligence on productivity, distribution and growth](#), M. Lane et al (2023), 'The impact of AI on the workplace: Main findings from the OECD AI surveys of employers and workers', FEPS (2024), [Algorithm by and for the workers.](#), Cazzaniga and others (2024), 'Gen-AI: Artificial Intelligence and the Future of Work.', IMF Staff Discussion Note SDN2024/001, International Monetary Fund, Washington, Steve Jacob and Seima Souissi (2022), *L'intelligence artificielle dans l'administration publique au Québec*.

² A peine plus de deux accords pour mille seulement avaient intégré les sujets de l'IA en 2023, avec une focalisation sur les enjeux d'emploi, et non de travail (N. Greenan et al. (2024) « [L'IA dans les entreprises : que révèlent les accords négociés ?](#) », Connaissance de l'emploi Cnam Ceet n°200

étapes du cycle de vie des projets et systèmes d'IA, en questionnant conjointement la boîte noire des technologies et celle des organisations. **Le texte se réfère directement au caractère itératif des SIA, ce qui trouve un écho dans le processus de dialogue proposé, lui-même itératif.** Sur l'objet IA et le contrôle humain, l'accord énonce des recommandations pour faire advenir une « IA de confiance », en matière de transparence, d'explicabilité, d'études d'impact, de contrôle des biais, de sûreté, etc. L'accord cadre européen sur la numérisation dans les administrations d'Etat signé en octobre 2022 va encore plus loin dans cette promotion d'un dialogue social itératif, en affirmant de manière précise le droit des représentants des salariés à être impliqués précocement en cas d'introduction mais aussi de « renforcement » de SIA.

Il revient aux partenaires sociaux des différents pays européens d'implémenter ces deux accords, dans des formes assez souples et adaptables. Les tableaux de suivi de l'accord cadre de 2020 sur la numérisation ont tous donné à lire une ligne vierge pour la France.

L'outil Dial-IA offre donc un cadre méthodologique inédit de déclinaison de l'accord européen de 2020 au niveau national interprofessionnel qui pourrait nourrir les discussions dans l'agenda social autonome.

Les partis pris de la méthodologie de dialogue social technologique proposée par Dial-IA

Deux partis pris importants ont dès lors irrigué les travaux de réflexion qui ont débouché sur l'outil Dial-IA :

- Si l'on veut s'assurer que les organisations comme les hommes qui les constituent gardent le contrôle, il est primordial de **maitriser la finalité des projets de SIA**, d'en permettre la **visibilité**, mais aussi, plus pragmatiquement, d'**en comprendre, même grossièrement, les différentes étapes**,
- Si l'on veut s'assurer que les impacts des SIA sur les métiers, sur l'organisation, sur le travail, soient pleinement appréhendés, il est fondamental de **sortir d'une approche statique du dialogue social**, de prévoir des **points de revoyure**, de mettre en place des **comités de suivi**, de s'autoriser des **boucles de rétroaction**, bref, en quelques sorte, de mettre du dialogue social à toutes les étapes du cycle du projet de SIA.

Ce que contient l'outil Dial-IA

Pour répondre aux partis pris et permettre au dialogue social technologique de se déployer, l'outil Dial-IA met à disposition de tous les acteurs susceptibles de s'emparer de ces sujets en entreprise ou dans une administration :

- **des ressources pour équiper les acteurs et les aider à développer un dialogue social technologique,**
- **des outils opérationnels, « prêt à l'emploi », pour permettre aux acteurs du dialogue social de déployer un dialogue social technologique itératif à même de tirer le meilleur parti des potentialités de l'IA dans les entreprises et les administrations.**

Au carrefour des potentialités ouvertes par le règlement européen sur l'IA, le RGPD, le code du travail, et les deux accords-cadres européens, c'est donc un cadre de réflexion « situé », co-construit par une large communauté de participants, qui a permis de déboucher, in fine, sur l'outil Dial-IA.

L'IRES

L'IRES est l'institut de recherches économiques et sociales pour les organisations syndicales en France.

Sa gouvernance est portée par 6 organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO et UNSA-Éducation) ainsi que par France stratégie, l'Insee, la Dares, et la Drees. Une commission scientifique, adossée à l'Assemblée générale, composée de chercheurs universitaires de plusieurs disciplines oriente et évalue les travaux de l'Institut.

Pour outiller les acteurs sur les transformations à l'œuvre dans le monde du travail, et nourrir le dialogue social, l'IRES mène des recherches sur l'emploi, le travail, les salaires, la protection sociale et les relations professionnelles.

L'Institut met à disposition du monde du travail et du public en général ses travaux sous des modalités diverses : rapports scientifiques, colloques, revue, recherches actions...

L'Ires fournit ainsi des analyses pour les acteurs du monde du travail et informe aussi un public large sur le monde du travail et ses acteurs.

Site internet : <https://ires.fr/>

Linkedin : <https://www.linkedin.com/in/ires-fr-aa276672/>

Bluesky : [@iresfr.bsky.social](https://bsky.app/profile/iresfr.social)